

0110012D  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
LYCEE POLYVALENT GERMAINE TILLION  
1 AVENUE DU CAMPUS JEAN DURAND  
11493 CASTELNAUDARY CEDEX  
Tel : 0468945300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Vidéoprotection

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 20  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/11/2021

Réuni le : 02/12/2021

Sous la présidence de : Florence Geneix

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'introduction de la vidéoprotection dans les lieux de circulation du lycée**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Vidéoprotection : Sur proposition du Chef d'établissement, le CA adopte le principe de l'introduction de la vidéoprotection dans les lieux de circulation du lycée.

L'implantation précise des caméras dans l'enceinte de l'établissement fera l'objet d'une seconde délibération dans le cadre de la mise à jour de la charte de vidéoprotection du lycée.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	21
Pour :	17
Contre :	3
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0